



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges et lycées

Question écrite n° 3289

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la tenue des conseils d'administration des collèges et lycées. Au cours de certains de ces conseils d'administration, auxquels participent des élèves, des représentants syndicaux tiennent parfois des discours à connotation socio-politique, remettant en cause l'organisation de l'enseignement ou ses fondements. L'école étant un lieu d'apprentissage de la vie civique et républicaine, il est possible de s'interroger sur l'impact de ces discours sur les élèves présents. Il lui demande son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

La représentation des délégués des élèves dans les conseils d'administration des établissements scolaires témoigne de la volonté de faire participer tous les membres de la communauté scolaire. Ainsi, les élèves sont associés à l'élaboration du projet pédagogique de l'établissement et à son fonctionnement. Cette participation répond également au souci d'initier les élèves aux rouages de la démocratie représentative dans une perspective d'apprentissage de la citoyenneté. Les travaux des conseils d'administration peuvent donner lieu à des échanges faisant apparaître des divergences entre les différents membres, notamment sur les questions portant sur la politique de l'établissement, en référence à son projet, à son environnement, aux besoins et problèmes vécus par les membres de la communauté scolaire. Le chef d'établissement représentant l'Etat préside ce conseil et il lui appartient de pondérer les éventuels excès de langage qui sont susceptibles de se produire, d'où qu'ils viennent.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3289

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3038

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4502